

**S É N A T**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Lundi 23 novembre 1970.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Ortolli, Ministre du Développement industriel et scientifique, et M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique, sur les problèmes de recherche scientifique et technique.

Le ministre a dégagé les caractéristiques principales de son budget. En premier lieu, il marque la reprise de la progression des crédits après une année de pause. Les crédits de l'enveloppe-recherche augmentent de 1970 à 1971 de 11,6 p. 100 pour atteindre 524,5 millions. En deuxième lieu, au cours de l'année 1970, le ministère a tenté une rationalisation des choix. Par ailleurs, on doit noter un effort de meilleure utilisation du potentiel existant. C'est pourquoi les crédits de fonctionnement croissent davantage que les autorisations de programme, 13,5 p. 100 contre 10,3 p. 100. Le C. N. R. S. reçoit 1.250 postes nouveaux. La quatrième caractéristique est l'accentuation de la tendance à faire porter l'effort sur la recherche à finalité indus-

trielle sans pour autant négliger la recherche fondamentale. Certains secteurs de recherche fondamentale sont particulièrement favorisés ; la santé publique bénéficie d'une augmentation de 17,8 p. 100 des crédits.

Les crédits du C. E. A. sont en légère hausse, 2 p. 100. Ceux du C. N. E. S. augmentent de façon importante (+ 22 p. 100). Cette augmentation s'explique en partie par le fait que les crédits avaient été calculés un peu juste en 1970, mais elle traduit aussi la politique européenne que le ministre entend faire prévaloir et qui est de plus en plus tournée vers la coopération internationale, étant entendu qu'une base nationale doit être maintenue.

Les crédits du C. N. E. X. O. augmentent de 27 p. 100. Le fonds de la recherche passe de 114 à plus de 133 millions ; l'aide au développement de 126 à 155 millions. Le ministre procédera à une réorganisation de la délégation générale à la recherche scientifique et technique ( D. G. R. S. T.) qui verra ses effectifs augmenter de 18 unités afin d'accroître le contrôle et l'efficacité des actions entreprises.

L'informatique (I. R. I. A.) est en pleine croissance (+ 22 p. 100).

Après l'exposé du ministre, M. Lafay, secrétaire d'Etat, a donné des indications très complètes sur le C. N. E. X. O. créé en 1967, dont le budget atteint cette année 90 millions et dont les travaux sont de plus en plus importants dans de nombreux secteurs.

M. Vérillon, rapporteur pour avis du budget de la recherche scientifique et technique, a souligné l'importance de ce budget qui conditionne l'avenir économique du pays. Le rapporteur a rappelé qu'une mission sénatoriale d'information pour la recherche scientifique a étudié de façon très approfondie les problèmes concernant le C. E. A., ce qui permet de ne pas s'appesantir actuellement sur ce sujet. Il s'est interrogé sur la politique de recherche française et sur celle des autres pays en ce qui concerne une collaboration à établir sur le plan européen et sur un plan plus étendu. Il a posé la question : qu'est-il advenu des intentions affirmées et des décisions prises à La Haye, l'année dernière, à pareille époque ? Une collaboration européenne impliquerait une spécialisation, donc des abandons. Quels seraient ces abandons et ces spécialisations ?

Il a demandé quels seraient les moyens que le ministre entend accorder à l'I. N. S. E. R. M. Il a déploré que malgré les assurances données, en particulier lors du vote du projet de loi sur les options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, les

sciences humaines restent délaissées et souligné qu'en ce qui les concerne, les objectifs du V<sup>e</sup> Plan n'avaient pas été, et de loin, atteints.

Il a évoqué ensuite le problème des surgénérateurs, des calculatrices, de la pollution, des recherches entreprises par le C. N. E. X. O. et qui pouvaient avoir des implications en matière météorologique et climatique.

M. de Bagnaux a fait état de l'installation d'une entreprise anglaise d'extraction du sable dans la région de Lézardrieux et il a rappelé que le problème de la pollution de la mer par les hydrocarbures était loin d'être réglé ; il s'est interrogé sur l'efficacité des moyens employés.

M. Ahmed Abdallah a souhaité que le Gouvernement français effectue des recherches, en particulier pétrolières, en vue d'une meilleure exploitation du sous-sol des Comores.

Aux yeux du ministre, le budget 1971 est un premier témoignage de la volonté gouvernementale d'accorder à la recherche, en valeur absolue, une somme supérieure à ce qu'elle aurait été si on avait calculé le pourcentage de 3 p. 100 sur un produit national brut qui ne croîtrait que de 4 p. 100.

Le C. E. A. voit ses effectifs diminuer de 2.600 emplois par rapport à ceux du 1<sup>er</sup> février 1970 et il n'est pas nécessaire, ni souhaitable, d'aller au-delà, afin de ne pas démanteler les équipes en place.

Un certain nombre de décisions ont été prises pour clarifier la situation du C. E. A., en particulier la nomination d'un administrateur général et l'organisation d'une administration beaucoup plus décentralisée.

En ce qui concerne la coopération européenne et internationale, la politique du Gouvernement est de favoriser cette coopération sans concession à la facilité, sans faux semblant. Nous recherchons la coopération européenne et internationale toutes les fois que les moyens nécessaires à un certain type de recherche dépassent la possibilité du pays, chaque fois aussi que les exigences de la commercialisation présupposent une large coopération scientifique. Nous disons « oui » à la coopération européenne pour l'espace, parce qu'elle est justifiée du point de vue financier, parce que c'est une nouvelle aventure qui intéresse les populations de l'Europe et qu'elles doivent donc être toutes conviées à y participer. Enfin, parce qu'elle doit permettre la mise sur orbite de satellites de communication pour lesquels un marché devra être ouvert.

Le ministre a exprimé son désappointement de n'avoir pas toujours reçu de réponse satisfaisante à ses propositions. Il s'est déclaré hostile au principe du « juste retour », principe qui

va à l'encontre même des exigences de la recherche scientifique, laquelle suppose liberté d'action et homogénéité des équipes de chercheurs. En outre, l'idée de juste retour conduit à une gestion moins rigoureuse. On doit lui préférer et lui substituer l'idée d'une coopération européenne, chaque Etat étant responsable d'une opération et les résultats obtenus par lui étant largement diffusés. Malheureusement, les préoccupations nationales n'ont pas fini d'entraver une politique de coopération européenne.

Certes, aucun grand pays ne peut être absent des grands secteurs de pointe, mais il peut être leader ou participant à l'action conduite par un autre. Au fur et à mesure que se développe la coopération européenne, il faut distinguer deux plans : celui de la constitution et du maintien, sur un certain nombre de points, d'équipes de qualité et celui des grandes opérations : il n'est pas nécessaire que la France soit présente dans toutes et, pour prendre un exemple, dans celles des gros lanceurs.

C'est en matière de recherche fondamentale que nous devons nous efforcer de poursuivre des recherches dans tous les secteurs, la spécialisation intervenant sur le plan de la recherche appliquée. Pour les surgénérateurs, nous avons été les meilleurs avec « Rapsodie ». Pour les réacteurs à neutrons rapides de la deuxième génération, nous sommes décidés à pousser le prototype « Phénix ».

Pendant assez longtemps encore seront utilisés les réacteurs de type classique à eau légère. Viendra ensuite le temps des réacteurs à haute température ou à uranium naturel et eau lourde. Ensuite seulement, vers 1985-1990, les surgénérateurs. Pour des raisons tenant à des problèmes techniques ou à la diminution du prix de revient, des réacteurs des types antérieurs pourront être en service en même temps, qui appartiennent aux trois catégories.

Certes, les sciences humaines ont une place relativement faible, mais elles n'ont pas besoin d'équipements lourds.

Les crédits des sciences humaines sont inscrits dans l'enveloppe-recherche et concernent surtout l'enseignement supérieur ; mais, dès l'année prochaine, les actions concertées seront entreprises sur l'urbanisme, les transports et, d'une façon générale, les problèmes d'environnement, ainsi que sur les problèmes des méthodes employées par les sciences humaines et sur la pédagogie. En ce qui concerne les sciences pour l'homme, il faut noter que les crédits de la santé publique ont été augmentés de 19 p. 100 et qu'une grande partie en devrait être utilisée pour la lutte contre le cancer. Pour beaucoup de ces sujets, il faut également travailler sur le plan international.

Le ministre a également répondu à M. Ahmed Abdallah sur le problème de l'exploitation du sous-sol des Comores en lui disant qu'il allait faire procéder à une enquête.

M. Lafay a également répondu à M. de Bagneux en lui disant qu'il allait ordonner une enquête sur le problème de l'extraction du sable près de Lézardrieux. M. Cornu est intervenu à ce sujet.

Après le départ du ministre, la commission a entendu son rapporteur, M. Vérillon, lui exposer les grandes lignes du budget de la recherche scientifique et technique. La commission a adopté ses conclusions tendant à donner un avis favorable à ce budget.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 25 novembre 1970.** — *Présidence de M. Jean-Marie Bouloux, secrétaire.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1971 en entendant l'avis qui lui était présenté par M. Barroux sur *l'aménagement du territoire.*

Le rapporteur a, tout d'abord, évoqué la politique d'ensemble menée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D. A. T. A. R.), grâce aux actions du F. I. A. T. (270 millions de francs en 1971 contre 218,4 millions en 1970) ; il a fait, ensuite, le bilan chronologique des décisions prises par le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire au cours de ses différentes réunions.

D'autres organismes, rattachés à la D. A. T. A. R., ont mené également une action qui n'est pas négligeable : c'est ainsi que le Groupe central de conversion a poursuivi la réforme du régime des aides à l'expansion régionale (le bilan des conversions est assez important, surtout dans le Nord, en Lorraine et dans le Centre-Midi) ; le Comité central de rénovation rurale et le Comité de décentralisation ont tenu également de nombreuses réunions.

Dans le cadre sectoriel, la politique d'aménagement du territoire s'attache essentiellement à résoudre deux problèmes :

— la rénovation rurale, à laquelle 295 millions de francs ont été consacrés en 1970, pour des actions très diverses selon les régions, car il s'agit là d'une œuvre de longue haleine ;

— la création de parcs naturels, pour lesquels deux formules existent : parc national et parc régional ; au total, 15 parcs auront été créés, s'étendant sur 170.000 hectares, soit 3 p. 100 du territoire français.

Le fait qui domine la politique de décentralisation des activités tertiaires est le déséquilibre Paris-Provence, a dit M. Barroux, qui a donné quelques précisions à ses collègues sur les schémas des aires métropolitaines et l'action des Organisations d'études d'aménagement d'aires métropolitaines (O. R. E. A. M.).

Abordant les actions régionales, le rapporteur a successivement étudié l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et celui de la Côte Aquitaine, de la Corse et du Golfe de Fos ; il a également fait allusion, dans son avis, aux Marais de l'Ouest, au Bas-Rhône - Languedoc, aux Coteaux et aux Landes de Gascogne.

En conclusion, la politique d'aménagement du territoire a eu des effets non négligeables en ce qui concerne la mise en valeur des régions insuffisamment développées de la façade Ouest de notre territoire ; dans tous les cas, le développement des secteurs industriels et des services a largement contribué à résorber la régression du secteur rural. Par ailleurs, il convient de ne pas méconnaître le problème général de la rentabilité des entreprises et de faire accompagner le développement économique par des moyens de transports et de télécommunications adéquats.

Un débat s'est instauré auquel ont participé, outre le président, MM. Bouneau, Collomb, Kieffer et Billiemaz, débat à l'issue duquel les conclusions de M. Barroux ont été adoptées à l'unanimité.

Le président, après avoir salué l'arrivée, au sein de la commission, de M. Bouneau, remplaçant M. Jamain, décédé, a rappelé à ses collègues qu'ils allaient être prochainement saisis de deux textes forestiers : l'un sur les structures, l'autre sur les essences, examinés par l'Assemblée Nationale le 26 novembre.

M. Junillon a été désigné officiellement comme rapporteur du premier texte, M. Raymond Brun l'ayant été, à une séance précédente, en ce qui concerne l'amélioration des structures forestières.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 25 novembre 1970.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — L'exposé du président sur la situation internationale a été consacré pour la plus grande partie aux problèmes européens ; le 19 novembre, a eu lieu en effet la première réunion à Munich des six ministres des Affaires étrangères, tenue en application de l'accord intervenu le 27 octobre dernier entre les Gouvernements sur la coopération

politique européenne. Malgré la modestie des termes de cet accord qui prévoit des consultations périodiques mutuelles en vue de tenter d'harmoniser les points de vue sur la politique extérieure, le premier pas accompli à Munich semble assez encourageant.

M. Monteil a également souligné l'importance des projets concernant la création d'une Union économique et monétaire, dont le principe avait été approuvé par les chefs d'Etat réunis à La Haye en décembre 1969 ; il a rappelé que le Conseil des Ministres réuni à Bruxelles le 23 novembre avait à examiner deux rapports sur cette question : les conclusions du Comité Werner et les propositions de la Commission des Communautés. Il est à espérer qu'une décision à ce sujet interviendra au cours de la prochaine réunion prévue pour la mi-décembre car le programme de la première étape devrait pouvoir entrer en application dès le début de l'an prochain.

Le président a ensuite fait le point des conversations à quatre sur Berlin qui ne semblent guère progresser.

Puis la commission a entendu les rapports pour avis sur le budget militaire.

M. Maurice-Bokanowski a présenté son projet de rapport pour avis sur les crédits de la Section commune du budget des armées pour 1971.

Il a tout d'abord examiné les chapitres relatifs à l'armement nucléaire et il a constaté que, si les crédits consacrés aux armements stratégiques sont en diminution dans ce texte, en revanche ceux qui sont relatifs aux armements tactiques sont en forte augmentation, pour la seconde fois en deux ans. Il a également souligné l'accroissement des crédits d'études dans le domaine nucléaire, et émis le vœu que, maintenant que la maîtrise du thermonucléaire est un fait acquis depuis 1968, le Gouvernement prenne au plus tôt les choix indispensables pour la définition des armements thermonucléaires qui pourraient apparaître au début de l'application de la quatrième loi-programme.

Il a ensuite souligné en particulier l'augmentation importante des crédits consacrés à la gendarmerie, en raison de l'accroissement constant de ses tâches, et il a fait le point des différentes mesures tendant à améliorer la condition militaire, tout particulièrement pour les personnels non-officiers.

A la suite d'un échange de vues, auquel ont pris part notamment MM. le président, Giraud, Kauffmann et Motais de Narbonne, et au cours duquel le rapporteur et le président ont indiqué que l'armement nucléaire tactique serait, comme actuellement l'armement nucléaire stratégique, sous le contrôle

du chef de l'Etat seulement, et non du commandement militaire, les conclusions du rapporteur tendant à l'adoption des crédits de la Section commune ont été adoptées.

M. Boin a présenté enfin son projet de rapport pour avis sur la section « Marine » du budget des Armées pour 1971. Après avoir passé en revue les crédits inscrits au titre III et au titre V de ce budget, il a évoqué les perspectives de l'évolution de la Marine nationale pour les années à venir, en soulignant notamment que la constitution de la composante « Marine » de la Force nucléaire stratégique oblige à donner priorité aux moyens qui en feront partie et à son environnement.

Il a estimé, en ce qui concerne la capacité aéromaritime d'action extérieure, que l'avenir ne pourra s'annoncer favorablement que si les futurs plans comportent un pourcentage plus important de navires de la qualité des corvettes. Il a enfin examiné la situation des personnels et la répercussion de la loi sur le service de douze mois sur le recrutement des officiers de réserve de la Marine.

A la suite de cet exposé, le président a souligné l'importance des questions de personnel dans le budget « Marine », tout particulièrement en ce qui concerne la désignation des équipages qui armeront les sous-marins nucléaires lance-engins.

Les conclusions du rapporteur tendant à l'adoption des crédits de la section « Marine » ont été adoptées.

## AFFAIRES SOCIALES

**Jeudi 26 novembre 1970.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a désigné M. Viron comme rapporteur de la proposition de loi (n° 7, session 1970-1971) de M. Chatelain et plusieurs de ses collègues instituant un statut démocratique et social en faveur des travailleurs immigrés.

Ayant confirmé M. Lambert dans les fonctions de rapporteur et sur son rapport, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 61, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant les possibilités d'emprunt des groupements mutualistes.

Le président a donné connaissance à ses collègues des dispositions du projet de loi de finances rectificative (A. N., n° 1448) qui sont de nature à intéresser la commission :

- Articles 5, 16 et 18 ;
- Crédits pour les ministères des Affaires sociales, Agriculture (budget annexe des prestations sociales agricoles), Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La commission a désigné ceux de ses membres qui seront appelés à participer à une mission d'information en Guadeloupe, Martinique et Guyane :

Titulaires : MM. d'Andigné, Abel Gauthier, Jean Gravier, Grand et Blanchet.

Suppléants : MM. Travert, Darou, Courbatère et Mme Cardot.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mercredi 25 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Portmann sur le projet de loi (n° 23, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République centrafricaine et du protocole, signés à Bangui le 13 décembre 1969, complétés par un échange de lettres des 13 et 16 décembre 1969.

La commission a ensuite procédé à l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 non rattachés à des fascicules budgétaires.

Auparavant, elle a modifié l'article 65 *nomies* nouveau (entreprises de presse).

Elle a ensuite adopté sans modification les articles 38 (Budget général : services votés), 39 (Mesures nouvelles : dépenses ordinaires des services civils), 40 (Mesures nouvelles : dépenses en capital des services civils), 43 (Autorisations d'engagement par anticipation), 44 (Budgets annexes : services votés), 45 (Budgets annexes : mesures nouvelles), 54 (Perception des taxes parafiscales), 56 (Crédits provisionnels), 57 (Reports de crédits), 61 (Financement de grands travaux intéressant le district de la région de Paris), 62 (Subventions payables par annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux : fixation des plafonds d'émission des titres d'annuités), 63 Suppression de la taxe de voirie), 64 (Départements d'outre-mer. Allègements fiscaux : transformation de procédures d'agrément en régimes de droit commun).

A l'état E, rattaché à l'article 54, elle a confirmé la suppression, votée par l'Assemblée Nationale, des lignes 56 (Taxe sur les œufs à couvrir et les volailles dites d'un jour), 59 (Taxe sur les volailles) et 60 (Taxe sur les œufs).

Elle a également approuvé un amendement présenté par M. Yves Durand et tendant à majorer le montant de la taxe pour frais de chambres de métiers, amendement auquel M. Raybaud s'est associé. Il a été décidé que cet amendement serait présenté au nom de la commission.

La commission a modifié l'article 65 (Département de la Guyane : taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées, prorogation de la mesure de suspension).

Elle a ensuite adopté sans modification l'article 65 *bis* nouveau (Droits sur les spiritueux fabriqués dans le département de la Réunion), puis elle est passée à l'examen des articles 65 *ter* et suivants relatifs à la lutte contre la fraude fiscale.

Un large débat s'est instauré sur ces articles auquel ont participé, notamment, MM. Armengaud, de Montalembert, Monory, Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Monichon, Edouard Bonnefous et Coudé du Foresto.

La commission a adopté sans les modifier les articles nouveaux 65 *sexties*, 65 *septies* et 65 *octies* ; puis elle a procédé à l'audition de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, sur les articles 18, 65 *ter* (nouveau), 65 *quinquies* (nouveau) concernant respectivement : la taxation des contribuables d'après les éléments du train de vie, l'interprétation de la notion de dépense ostensible et notoire utilisée pour opérer les redressements fiscaux, enfin la prolongation des délais de poursuite en cas de fraude fiscale.

M. Chirac a d'abord souligné que l'intention du Gouvernement, en présentant ces textes, n'était pas l'institution d'une inquisition fiscale mais la suppression d'abus notoires face auxquels il s'estime désarmé. Il a donné à cet égard des assurances formelles à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, qui lui faisait part de son inquiétude.

M. Alex Roubert, président, a néanmoins fait observer que le Gouvernement avait donné jadis, au sujet des pénalités en matière de taxation des plus-values sur terrains à bâtir, des assurances analogues qui n'ont pas été tenues, ce qui a eu un effet désastreux.

M. Coudé du Foresto, tout en manifestant son désir de voir mener une lutte énergique contre la fraude, s'est inquiété de l'application qui sera faite de ces dispositions par les agents de l'administration, du sentiment d'insécurité qu'elles ne manqueront pas de faire naître chez les contribuables et des recours qui restent ouverts à ces derniers.

M. de Montalembert s'est déclaré favorable en principe à l'article 18 mais il a souhaité que ses dispositions soient harmonisées avec celles de l'article 168 du Code général des impôts.

M. Armengaud a donné de ces articles une interprétation dont il a demandé confirmation au ministre. Le secrétaire d'Etat a répondu à ses diverses questions que l'article 18 ne réduisait en rien les garanties des contribuables et, notamment, ne supprimait pas les recours devant les juridictions dont les décisions lient l'administration fiscale. Répondant à la question de M. Armengaud, il a indiqué que l'interprétation des textes en ce qui concerne les revenus déductibles et ceux qui ont fait l'objet d'une taxation libératoire devait ressortir des travaux préparatoires et des débats en séance plénière.

Sur l'article 65 *ter* nouveau, le secrétaire d'Etat a précisé que la légère modification de terminologie apportée à l'article 180 du Code général des impôts a pour objet d'en élargir la portée, singulièrement réduite par l'interprétation restrictive qu'en ont donnée les juridictions administratives.

M. Edouard Bonnefous a souligné qu'effectivement cette disposition avait une portée beaucoup plus profonde qu'il n'y paraissait.

A M. Pauly, le secrétaire d'Etat a donné la garantie que l'administration poursuivait tous les fraudeurs sans faiblesse.

Sur l'article 65 *quinquies*, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souhaité que le dépôt d'une plainte en cas d'agissements frauduleux soit soumis à l'avis d'un organisme judiciaire. Le secrétaire d'Etat a répondu qu'il n'était initialement pas hostile à une telle procédure mais qu'il s'était finalement rallié à la position de l'Assemblée Nationale afin d'éviter une confusion des compétences judiciaires et exécutive.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a répondu que la portée de cet argument lui paraissait limitée.

Après l'audition du ministre, la commission s'est prononcée sur les articles en question. Elle a adopté, sur proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un amendement à l'article 18 en vue d'en préciser la portée (le Gouvernement ayant proposé par amendement le transfert de l'article dans la deuxième partie de la loi de finances). Elle a adopté l'article 65 *ter* sans modification. Enfin, à l'article 65 *quinquies*, elle a, sur proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, adopté un amendement soumettant le dépôt d'une plainte à l'avis du magistrat instructeur.

Du débat qui a suivi, et auquel ont participé MM. Alex Roubert, président, Driant, Armengaud, il ressort que les débats en séance plénière constitueront des travaux préparatoires d'une importance extrême pour l'interprétation qui sera faite ultérieurement de ces textes fiscaux.

Puis la commission a examiné trois amendements concernant le budget de l'Education nationale. Elle s'en est remise à la sagesse du Sénat en ce qui concerne les amendements n<sup>os</sup> 106 et 107 déposés par M. Chauvin au nom de la Commission des Affaires culturelles et a adopté un amendement déposé par M. Armengaud (n<sup>o</sup> 105).

Enfin, sur le budget des Affaires culturelles, la commission a donné un avis favorable à un amendement (n<sup>o</sup> 92) présenté par le Gouvernement et s'en est remis à la sagesse du Sénat pour l'adoption de deux amendements n<sup>os</sup> 104 et 111) présentés par M. Lamousse au nom de la Commission des Affaires culturelles.

**Jeudi 26 novembre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen des amendements à la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971.

Après un débat auquel ont participé MM. Alex Roubert, président, Kistler, Coudé du Foresto, Portmann, Courrière, Raybaud et Marcel Martin, un article additionnel présenté par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, relatif à la compensation des dettes fiscales d'un contribuable disposant de créances sur l'Etat a été adopté, ainsi que l'article 65 *decies* nouveau (régime fiscal des libéralités des grands-parents aux enfants naturels).

La commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements : n<sup>o</sup> 94 relatif à la création d'un fonds national pour l'indemnisation des rapatriés ; n<sup>o</sup> 96, réduisant les crédits du titre IV du budget de la Coopération et n<sup>o</sup> 93 rectifié, insérant un article additionnel prévoyant une annexe au projet de loi de finances retraçant les comptes prévisionnels des divers régimes de protection sociale.

L'amendement n<sup>o</sup> 90, présenté par le Gouvernement, qui majore les autorisations de programme du titre VI de l'Agriculture de 57 millions de francs a été approuvé. Toutefois, la commission a décidé de demander au ministre de préciser la répartition des dotations nouvelles entre les différentes lignes du chapitre 61-66 (Services publics ruraux).

Après un débat auquel ont participé MM. Armengaud, Monichon, Dulin et de Montalembert, la commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n<sup>o</sup> 102 tendant à remplacer la taxe sur les betteraves par une taxe sur les sucres.

La commission s'est déclarée favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 95 qui précise que les collectivités qui perçoivent l'ancienne surtaxe percevront la taxe sur l'électricité qui lui est substituée.

A propos des amendements n° 112 et 113 réduisant les crédits des titres III et IV du budget de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, la commission a rappelé qu'elle avait adopté ce budget.

Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 114 tendant à établir une taxation unique pour l'ensemble des groupements d'intérêts autres que les sociétés coopératives.

Elle s'est par contre déclarée défavorable à l'amendement n° 115, prévoyant que des copies de toutes les déclarations fiscales des entreprises assujetties à l'impôt des bénéficiaires des sociétés seraient communiquées aux comités d'entreprises et aux comités d'établissements ou, à défaut, aux délégués du personnel, et à l'amendement n° 116 prévoyant l'affichage du montant de l'impôt mis à la charge des sociétés.

Elle a reconnu que l'article 40 est applicable à l'amendement n° 117 relevant les plafonds au-dessous desquels les artisans et commerçants restent soumis au régime du forfait.

Enfin, elle a précisé que l'amendement n° 118, tendant à supprimer l'article 77 bis nouveau (Société nationale des entreprises de presse) était le même que celui que la commission a elle-même déposé.

## LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE- RALE

**Lundi 23 novembre 1970.** — *Présidence de M. Marcel Prélot, vice-président.* La commission a entendu une communication de M. Molle, rapporteur pour avis du budget de la Justice concernant la décision prise par elle, le 18 novembre, de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de ce ministère.

Le but poursuivi par la commission en prenant une telle décision, a rappelé le rapporteur pour avis, était d'apporter au Ministre de la Justice une aide efficace en vue des prochains arbitrages financiers. Or il semble que, loin de l'aider, un éventuel rejet du budget de la justice par le Sénat serait de nature à le gêner considérablement dans sa tâche ; c'est pourquoi il vaudrait peut-être mieux, dans un esprit d'efficacité qui a toujours été celui de la commission, laisser les membres du Sénat juges de la décision à prendre.

En son nom personnel et au nom de son groupe, M. Poudonson s'est déclaré favorable à cet assouplissement de la position de la commission.

M. Le Bellegou a signalé à ses collègues que si, sur un plan personnel, il était délicat de prendre une position susceptible d'être interprétée comme hostile à un ministre pour lequel la commission a beaucoup de sympathie, sur le plan des principes, par contre, se trouvait posé un problème de politique générale, celui de la détermination des priorités budgétaires, qui a une répercussion directe sur l'application des réformes votées par la commission elle-même et le Parlement tout entier.

M. Jozeau-Marigné a exprimé la crainte que le budget de la Justice soit un des rares à être rejeté par le Sénat alors que le Garde des sceaux fait visiblement des efforts méritoires pour aboutir à un réel progrès dans le fonctionnement de son département.

M. Namy, prenant la parole au nom de son groupe, a indiqué à la commission que ses amis et lui estimaient le budget proposé beaucoup trop insuffisant pour qu'il leur soit possible de le voter.

M. Guy Petit a alors suggéré à la commission d'entendre le Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances avant d'arrêter une position définitive et afin d'avoir des explications convaincantes sur la place réservée au budget de la Justice dans le budget général.

A la suite d'une discussion à laquelle ont participé, outre le président et le rapporteur, MM. Carous Jozeau-Marigné, Mignot et Soufflet la commission a finalement donné mission à son président de demander à M. Pleven s'il consentait à revenir devant elle à lui donner de nouveaux éclaircissements et, si possible, des engagements pour l'avenir.

Après une suspension de séance, la commission a procédé à une nouvelle audition de M. Pleven, à la suite de laquelle, eu égard aux engagements pris par le Ministre de la Justice, et en particulier celui de proposer au Parlement dès que cela sera possible une loi-programme concernant les équipements, la commission a décidé de s'en remettre, pour le vote des crédits du budget de la Justice, à la sagesse du Sénat.

**Mercredi 25 novembre 1970.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* La commission a tout d'abord désigné comme rapporteurs :

— M. Schiélé pour le projet de loi (n° 62, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la situation des fonctionnaires affectés aux tâches du traitement de l'information ;

— pour le projet de loi (n° 65, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux agents de l'Office de radiodiffusion télévision française ayant la qualité de fonctionnaires ;

— pour le projet de loi (n° 66, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au reclassement de certains fonctionnaires de l'Administration des postes et télécommunications ;

— M. Molle pour le projet de loi (n° 67, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, fixant le régime applicable aux sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne ;

— M. De Montigny, en remplacement de M. de Félice, pour la proposition de loi (n° 42, session 1970-1971) de M. Henri Cailavet, tendant à modifier le délai de désignation des délégués sénatoriaux.

Elle a d'autre part désigné M. Mignot comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 1428 A. N.) sur la gestion municipale et les libertés communales.

Puis M. Piot a présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 361, session 1969-1970), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser le caractère interprétatif de l'article 639, alinéa 2, du code de procédure pénale. Une discussion a suivi l'exposé du rapporteur, à laquelle ont participé MM. Geoffroy, Jozeau-Marigné, Mignot, Molle, et à l'issue de laquelle la commission a décidé de renvoyer l'examen de la proposition de loi à une date ultérieure afin de permettre au rapporteur d'approfondir son enquête sur les situations qu'elle a pour objet de régler.

Enfin elle a entendu le compte rendu de la mission effectuée par quatre de ses membres sur l'organisation administrative et judiciaire de l'U. R. S. S. M. Jozeau-Marigné, président de la délégation, a tout d'abord présenté les conditions dans lesquelles la mission s'était déroulée et tiré les principaux enseignements. Puis MM. Eberhard, Geoffroy et Schiélé ont tout à tour développé chacun des objets de la mission.